

101.1 sd - DC/KF

Caracas, le 11 décembre 1990

Visite de l'Ambassadeur P.-L. Girard au Venezuela

5 - 7.12.1990

Venezuela: entretien du jeudi 6 décembre 1990
entre l'Ambassadeur P.-L. Girard (G) et le
Vice-Ministre du Ministère de l'économie
(Fomento), M. J.L. Calderon (C)

Personnes présentes:

- du côté suisse: Ambassadeur Girard, Ambassadeur Dietschi,
MM Maeder et Dubler
- du côté vénézuélien: outre le Vice-Ministre, l'Ambassadeur
du Venezuela en Suisse (M. Carrera Damas)

(G) ouvre l'entretien en constatant que, durant son voyage dans les différents pays d'Amérique latine, il a observé le même type d'évolution dans tous ces pays, bien qu'elle se concrétise avec une densité différente selon les cas. En effet, il a observé une ouverture des économies latino-américaines et, notamment, une internationalisation en matière de politique commerciale. A son avis, le Venezuela n'aurait pas d'autre alternative que de suivre cette même voie. (G) a le sentiment que cette évolution ouvre de nouvelles opportunités et qu'il est difficile de voir quelle autre politique pourrait être envisagée mise à part celle de l'intégration régionale et de l'internationalisation.

(C) partage l'opinion de (G) et pense aussi qu'après la "décennie perdue" des années quatre-vingt, il n'y a pas d'autre alternative que celle d'ouvrir l'économie et de s'intégrer dans le système du commerce international. Le Venezuela, toutefois, présente certaines particularités, en ce sens qu'il a suivi l'évolution régionale avec un certain retard. Ceci était le cas à l'époque, lorsqu'on a adopté la doctrine de substitution des importations et c'est le cas maintenant avec l'ajustement économique tendant à l'internationalisation. Au Venezuela, ce changement s'est imposé parce que l'on a constaté, au cours des dernières années, que les investissements reculaient tandis que la fuite des capitaux prenait des dimensions préoccupantes. Il faut corriger les règles du jeu pour corriger aussi ce phénomène si nocif pour l'évolution économique du pays.

(G) confirme avoir observé le changement de politique économique qui est intervenu depuis 1989 au Venezuela, évolution qui s'insère dans l'évolution générale de la région. Pour attirer de nouveaux investissements, il faut aussi faire connaître le marché vénézuélien à l'étranger. Pour (G), des conditions-cadre

- 2 -

favorables permettront, sur un plan bilatéral, de promouvoir les échanges commerciaux. Ces conditions-cadre, à son avis, se composent de trois éléments essentiels, à savoir des accords bilatéraux en matière de protection et de promotion des investissements, des conventions tendant à éviter la double imposition et, enfin, d'une législation nationale assurant une protection effective de la propriété intellectuelle. Actuellement, les grandes entreprises suisses sont déjà établies depuis plusieurs décennies au Venezuela. Ces entreprises n'ont pas tellement besoin de ces mécanismes; elles sont là et elles y resteront. Toutefois, pour notre économie, les entreprises importantes sont les petites et moyennes entreprises qui, dans les années à venir, auront tendance à s'établir aussi à l'étranger. Pour ce groupe d'entreprises, les accords bilatéraux mentionnés constituent un instrument utile. (G) aimerait connaître la position de (C) au sujet de ces trois mécanismes.

(C) se déclare très intéressé à ce que le Venezuela conclue des accords de promotion des investissements et il pense aussi que ce mécanisme devrait contribuer à attirer les petites et moyennes entreprises étrangères pour qu'elles investissent au Venezuela. En effet, l'époque des petites économies nationales enfermées est révolue. Tous les investissements sont les bienvenus au Venezuela. Il y a peut-être certaines restrictions dans des domaines déterminés, comme par exemple dans l'industrie de l'automobile, où le gouvernement a dessiné une politique tendant à favoriser les investissements qui ont pour effet d'engendrer des produits exportables qui, à leur tour, produisent des devises. Mais, de manière générale, la politique d'investissement étranger est très libérale.

(C) pense que les accords de promotion et de protection des investissements et les conventions tendant à supprimer la double imposition sont très utiles, mais l'élément le plus important est peut-être une législation protégeant efficacement la propriété intellectuelle. A l'heure actuelle, le gouvernement est en train de réviser la loi existante et il espère que le nouveau projet de loi puisse être présenté au Congrès l'année prochaine. Ce projet apporte des progrès considérables par rapport à la situation actuelle et il inclura notamment la protection du secteur pharmaceutique, c'est-à-dire le seul secteur qui, à l'heure actuelle, semble encore poser certaines difficultés au niveau politique.

En outre, le gouvernement a créé un Conseil national de la promotion des investissements qui est un organe mi-public, mi-privé, dont les tâches seront de faciliter des informations sur les possibilités d'investissement et de participer à la révision du cadre légal, notamment en matière de transfert de technologie.

L'intérêt du gouvernement vénézuélien à attirer des investissements étrangers se manifeste notamment dans la décision de subventionner des megaprojets par le biais des conversions de dettes en investissements (debt equity swap). Ces grands projets d'investissement ne créent pas forcément beaucoup de places de travail dans le pays, bien qu'ils impliquent des sommes énormes. Leur subventionnement n'est donc prévu qu'à titre transitoire pour attirer le capital étranger. (C) croit qu'il faudrait plutôt promouvoir les investissements de petites et moyennes entreprises et apprécierait tout soutien à des projets d'investissement concrets.

- 3 -

(G) rappelle l'existence du service de promotion des investissements de l'ONUDI dont le siège se trouve à Zurich et qu'il y aurait éventuellement la possibilité d'engager un expert qui analyse les possibilités d'investissement dans la région, ce qui permettrait sans doute d'identifier des projets d'investissement concrets. (G) aimerait savoir comment le Ministère de l'économie voit l'évolution du prix du pétrole à moyen terme.

(C) est de l'avis que les prix du pétrole ne vont augmenter que très lentement et qu'il faut plutôt s'attendre à une baisse. Pour le Venezuela, cette évolution ne cause toutefois pas trop de problèmes, dans la mesure où on pourra compenser la baisse des prix par une hausse du volume de production.

(G) aimerait savoir dans quelle mesure le mouvement d'intégration régional aura une incidence sur l'ajustement de l'appareil producteur du Venezuela.

(C) est de l'avis que le mouvement d'intégration avance bien et que le point "critique" dans cette évolution a été surmonté. En effet, on envisage d'introduire une zone de libre échange à l'intérieur du Pacte Andin jusqu'à fin 1991. Parallèlement à cette évolution, il y a aussi les efforts d'intégration dans le cadre du Groupe des Trois (Venezuela, Mexique et Colombie) et les accords bilatéraux conclus avec le Chili et l'Argentine. Le problème ne sera pas tellement les barrières tarifaires mais plutôt les barrières non-tarifaires (bureaucratie et administration) ainsi que le réseau des transports très déficient au niveau régional.

Un autre facteur qui renforce le mouvement d'intégration régional est la pression qui vient de l'extérieur, notamment des pays du "Cono Sur". Pour le Venezuela, un accord bilatéral avec le Brésil, après avoir conclu des accords avec le Chili et l'Argentine, serait essentiel. A l'heure actuelle, toutefois, il est difficile de prédire l'essor de ces différents courants intégrationnistes de la région, mais il faudra que l'investisseur étranger puisse aussi bénéficier des avantages tarifaires du Pacte Andin.

(G) demande quelle a été la réaction du secteur privé à l'égard du programme d'ajustement exécuté par le gouvernement depuis 1989.

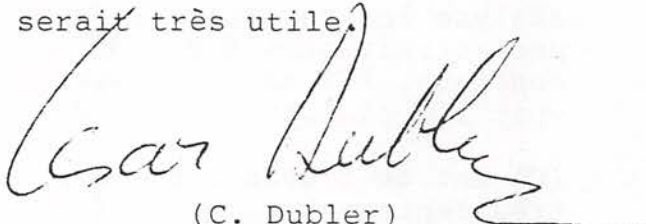
(C) rappelle qu'autrefois, le secteur privé appuyait l'ouverture. Entre-temps, les sentiments sont plutôt mélangés, bien que le secteur manufacturier semble prospérer légèrement dans le courant de cette année.

(G), avant de conclure cet entretien, aimerait savoir comment il faudra procéder en ce qui concerne les accords bilatéraux en matière de protection des investissements et double imposition.

- 4 -

Serait-il souhaitable qu'une mission au niveau technique fasse une visite dans la région?

(C) pense qu'une telle mission serait très utile.


(C. Dubler)

101.1 sd - DC/KF

Caracas, le 13 décembre 1990

Visite de l'Ambassadeur P.-L. Girard au Venezuela
5 - 7.12.1990

Venezuela: entretien du vendredi 7 décembre 1990
entre l'Ambassadeur P.-L. Girard (G) et le
Vice-Ministre du Ministère de la planification
(Cordiplan), M. P. Rosas (R)

Personnes présentes:

- du côté suisse: Ambassadeur Girard, Ambassadeur Dietschi,
MM Maeder et Dubler
- du côté vénézuélien: outre le Vice-Ministre de Cordiplan,
l'Ambassadeur du Venezuela en Suisse (M. Carrera Damas)

(G) informe (R) des buts et des résultats de son voyage en Amérique latine et met en évidence que son séjour au Venezuela a pour but d'explorer les possibilités de négocier un accord de promotion et de protection des investissements et un accord tendant à éviter la double imposition. Ceci se justifierait d'autant plus que le Venezuela vient de mettre en oeuvre un plan d'ajustement économique très profond depuis 1989 et que, de manière générale, l'Amérique latine tend à s'internationaliser et à s'intégrer dans le système du commerce mondial, après avoir pratiqué pendant plusieurs décennies une politique économique centrée sur "la substitution des importations". Il est évident pour (G) que l'entrevue avec (R) en tant que représentant de Cordiplan, c'est-à-dire le ministère qui planifie à moyen terme l'évolution macro-économique du pays, présente un intérêt tout particulier et il aimerait notamment savoir quelles sont, pour Cordiplan, les priorités dans cette planification pour l'année 1991.

(R) En 1991, il faudra surtout prêter une attention particulière à quatre secteurs de l'économie prioritaires:

La tâche peut-être la plus difficile sera celle de réviser la législation concernant les banques et les sociétés financières. Il faut en effet adapter la place financière vénézuélienne qui, à l'heure actuelle, est réglementée par une législation surannée. Ceci s'explique par le fait que l'économie vénézuélienne n'avait pas besoin, jusqu'au début des années 80, de financement externe, puisque les revenus du pétrole suffisaient amplement à couvrir toutes les demandes de crédit et de financement. Il est notoire qu'avec la chute des prix du pétrole au début des années 80, le Venezuela rencontre des difficultés à financer non seulement des projets d'investissements mais même les dépenses courantes du secteur public. Si, d'un côté, le

- 2 -

contrôle des dépenses publiques permettra de réduire le déficit fiscal, force est de constater qu'il faut, dès maintenant, développer une place financière au Venezuela qui soit capable de fournir les capitaux indispensables au financement des grands projets d'investissement que le gouvernement entend entamer prochainement. Il est évident que les banques étrangères trouveront aussi une place dans ce nouvel entourage. Il est prévu d'accroître le pourcentage de participation des ventes étrangères dans les banques commerciales locales et, en outre, de libéraliser complètement l'accès aux institutions et sociétés financières étrangères qui seront en mesure de contribuer à financer les projets d'investissement prévus.

Le deuxième secteur qu'il faudra développer est celui du financement de l'exportation et de l'importation, notamment vers l'Europe. On se rappellera qu'en 1989, les crédits commerciaux à court terme furent coupés. Avec la reprise économique toutefois, les importations devront reprendre aussi et, pour cette raison, il est indispensable d'assurer la disponibilité des crédits commerciaux. Le même problème s'actualise du côté de l'exportation, où le gouvernement est en train de définir les mécanismes - acceptables par le GATT - destinés à soutenir et à faciliter le financement des exportations.

Le troisième secteur que Cordiplan considère prioritaire est le secteur pétrochimique. En fait, le jeudi 6 décembre, le gouvernement a approuvé plusieurs mégaprojets d'investissement qui seront financés par le mécanisme de la conversion de la dette en investissement (debt equity swap). En fait, (R) croit que le secteur pétrochimique présente au Venezuela suffisamment d'avantages comparatifs pour qu'un subventionnement par le truchement des debt equity swap ne soit pas nécessaire. La décision de subventionner les projets dans ce secteur, de caractère transitoire, est destinée à encourager l'afflux d'investissements étrangers dans ce domaine qui est, par ailleurs, complètement ouvert au secteur privé.

Enfin, le quatrième secteur prioritaire est celui de l'industrie de l'or. (S) rappelle que le Venezuela exporte actuellement de l'or, mais force est de constater que le régime fiscal dans ce domaine est tellement lourd qu'une pratique de contrebande à grande échelle s'est développée durant ces dernières années. Pour (S), une réforme du système fiscal dans le secteur de l'industrie de l'or est indispensable pour freiner cette fuite clandestine de richesse. Il émet le désir d'une assistance technique de la part de la BNS en matière de raffinement et de transaction de ce métal. (G) aimerait savoir comment se développe le mouvement de privatisation du secteur public.

(R) ne cache pas qu'il s'agit d'un processus très lent. Les lignes générales ont été définies dans le cadre du gouvernement et on a commencé par privatiser l'une des quatre banques ap-

- 3 -

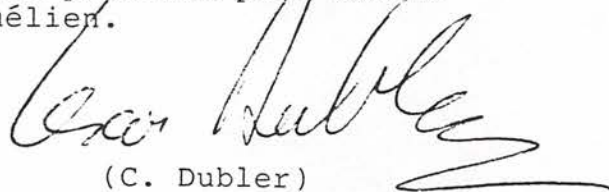
partenant à l'Etat l'année passée. Pour 1991, il est prévu de privatiser une deuxième banque et de procéder à la vente de plusieurs hôtels. par ailleurs, il est notoire qu'il y a une participation de l'entreprise suisse Holderbank dans Cementos Caribe et, à l'heure actuelle, on est aussi en train de négocier une vente de l'entreprise Cementos Andinos. Quant au service public, il est prévu aussi de privatiser la compagnie de téléphones (CANTV) dont le gouvernement garderait environ 15 % des participations, 15 % seraient vendues publiquement à la bourse et le reste serait acquis par des entreprises nationales ou étrangères intéressées. Enfin, (R) mentionne le cas de l'administration des ports (INP) qui se trouve aussi en processus de privatisation.

(G) aimerait savoir comment on apprécie à Cordiplan l'impact de la Loi sur le travail qui vient d'être approuvée par le Parlement la semaine passée.

(R) pense que la Loi sur le travail aura surtout un impact sur les petites et moyennes entreprises. En revanche, il ne croit pas que l'incidence de cette loi dans le domaine de l'aluminium et de la pétrochimie, dont le facteur "capital" est beaucoup plus important que le facteur "travail", soit vraiment décisive pour la rentabilité de ces projets.

Pour conclure cet entretien très intéressant, (G) aimerait savoir quelle sera la position du gouvernement vénézuélien à l'égard de la dette du "Club de Paris", étant donné que la problématique des dettes extérieures publique et privée à l'égard des banques commerciales a trouvé une solution dans le courant de l'année 1990.

(R) ne croit pas qu'une décision sur ce point sera prise à moyen terme. En effet, le gouvernement a toujours respecté les engagements du "Club de Paris". On se rappellera qu'en 1983/1984, le gouvernement vénézuélien avait envisagé des négociations dans le cadre du "Club de Paris" mais y a renoncé parce que celui-ci exigeait comme condition un programme d'ajustement contrôlé par le FMI. Bien que cet empêchement n'existe plus, maintenant que la grande majorité de la dette extérieure a pu être restructurée, la dette du "Club de Paris" ne présente plus aucune urgence pour le gouvernement vénézuélien.



(C. Dubler)

101.1 sd - DC/KF

Caracas, le 11 décembre 1990

Visite de l'Ambassadeur P.-L. Girard au Venezuela

5 - 7.12.90

Venezuela: entretien du jeudi 6 décembre 1990
entre l'Ambassadeur P.-L. Girard (G) et le
Président de Fedecamaras, M. E. Polesel (P)

Personnes présentes:

- du côté suisse: Ambassadeur Girard, Ambassadeur Dietschi, MM Maeder et Dubler
- du côté vénézuélien: outre le Président de Fedecamaras et de la Chambre suisse vénézuélienne (M. Wildhaber), l'Ambassadeur du Venezuela en Suisse (M. Carrera Damas) et trois représentants du Comité pour le GATT de Fedecamaras E. Vilar (V), O. Marks et H. Cortés.

(P) ouvre l'entretien en mettant en évidence que le Venezuela est en train d'exécuter un programme d'ajustement économique qui se caractérise par une ouverture vers l'extérieur. Pour le secteur privé et les entrepreneurs, ceci est un défi nouveau. Fedecamaras est l'association qui regroupe toutes les branches économiques du secteur privé. Jusqu'à maintenant, l'économie vénézuélienne s'est caractérisée par une dépendance presque totale du pétrole et par la prédominance du secteur public. Actuellement, Fedecamaras lutte pour affermir l'initiative privée et pour la réintroduction des libertés économiques abolies il y a environ trente ans.

Pour (P), le moment de la visite de (G) est idoine. En effet, le rôle du secteur privé et, par conséquent, de l'organe qu'il représente, Fedecamaras, subit un changement profond: s'il s'agissait autrefois de défendre les intérêts du secteur privé à l'encontre du gouvernement pour assurer la survie des entrepreneurs, depuis l'année passée, Fedecamaras vise plutôt à encourager le gouvernement à exécuter le plan de libéralisation esquissé par la nouvelle équipe du Président Carlos Andrés Pérez.

Toutefois, (P) tient à mettre en évidence que l'ouverture de l'économie ne peut pas être inconditionnelle. Il ne s'agit pas de prôner le "gradualisme" de l'ouverture mais il faut que le gouvernement, après avoir muselé le secteur privé et contrôlé l'économie pendant trente ans, crée des conditions-cadre nouvelles pour que les entrepreneurs et le secteur privé puissent survivre dans ce nouvel environnement de liberté et d'interdépendance internationale. Dans les pays industrialisés, il existe des mécanismes de protection très sophistiqués que le Venezuela

- 2 -

ne connaît pas encore et le danger qu'un choc causé par l'ouverture incontrôlée de l'économie puisse endommager sérieusement l'appareil productif national est vraiment réel. Le gouvernement devrait donc tout d'abord procéder à une réforme de l'infrastructure physique (routes, téléphones, transports, etc.) et de la législation économique. D'autre part, le gouvernement devrait s'engager à contrôler le déficit fiscal, la réforme politique et le déficit de la balance des paiements. En outre, il reste à résoudre les problèmes posés par l'explosion démographique, l'occupation territoriale et le contrôle des frontières. Pour toutes ces raisons, le secteur privé et Fedecamaras, bien qu'ils approuvent en principe l'ouverture et l'internationalisation de l'économie, sont de l'avis qu'il ne serait pas judicieux de renoncer, à l'heure actuelle, à toute protection.

(G), après avoir exposé le but du voyage et résumé brièvement les résultats obtenus dans les étapes antérieures, met en évidence qu'à son avis également, le moment pour dynamiser les relations bilatérales est propice, et ceci pour plusieurs raisons: tout d'abord, une grande gamme de pays de la région ont procédé ces dernières années à un ajustement économique très profond. En deuxième lieu, on constate que la région ne peut plus se tenir à l'écart du phénomène de globalisation de l'économie mondiale, ce qui se manifeste notamment dans le cadre des négociations du GATT. (G) est de l'avis qu'il faudrait veiller à ce que les efforts de coopération régionale appuient le mouvement d'ouverture universel et ne créent pas un nouvel isolement régional basé sur un système de préférences. Le message que (G) veut transmettre est qu'il croit opportun qu'on procède, dans un délai pas trop éloigné, à une recherche commune au niveau bilatéral pour l'amélioration des conditions économiques cadre. Ceci est aussi bien dans l'intérêt de la Suisse, qui veut, conformément au principe de l'universalité, diversifier les relations avec ses partenaires, que dans l'intérêt du Venezuela, afin de diversifier son offre exportable. Il est notoire que le gouvernement suisse n'a pas une grande influence sur la conduite de l'économie politique nationale. Toutefois, le gouvernement est en mesure d'influencer de manière non-négligeable les conditions-cadre dans les relations bilatérales. Dans ce contexte, (G) croit qu'il serait approprié de faire des progrès dans deux secteurs, à savoir en matière de protection des investissements et en matière de double imposition. En effet, les accords de protection des investissements, les conventions pour éviter la double imposition et la protection de la propriété intellectuelle constituent les instruments favorisant le transfert de technologie et de ressources.

Finalement, (G) met en évidence qu'il a été frappé par le fait que, spécialement au Chili et en Colombie, ses interlocuteurs avaient mis en évidence que le Venezuela jouait un rôle précurseur en matière de coopération et d'intégration régionales et il aimerait connaître l'avis de (P) en tant que représentant du secteur privé à ce propos.

- 3 -

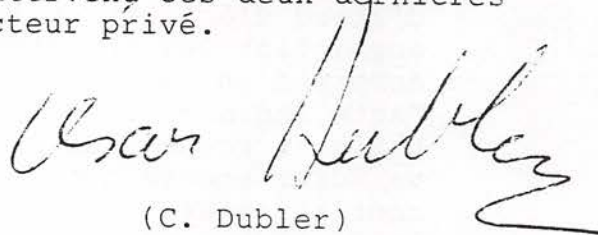
(P) met en évidence que les pays du "Cono Sur" (Argentine, Chili, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont entamé un mouvement d'intégration régional qui a entraîné aussi les autres pays de la région. Le Mexique constitue peut-être un cas particulier car il regarde plutôt vers son voisin du nord, les Etats-Unis. Autrement, il existe traditionnellement les modèles d'intégration d'Amérique centrale et du Pacte Andin. Le mouvement d'intégration déclenché par le "Cono Sur" a accéléré un rapprochement entre le Venezuela, d'une part, et l'Argentine et le Chili, d'autre part. A ceci viendrait s'ajouter la coopération mise en oeuvre dans le cadre du "Groupe des Trois" (Venezuela, Mexique, Colombie). Tous ces rapprochements, en marge des subrégions d'intégration traditionnelles risquent de diluer le Pacte Andin. C'est pour cette raison que les présidents des pays membres du Pacte Andin ont décidé, lors de la dernière réunion à La Paz (29/30 novembre 1990), d'accélérer le mouvement d'intégration à l'intérieur même du Pacte Andin, en décidant de constituer une zone de libre échange jusqu'à la fin de l'année prochaine. On peut dire que les pays du Pacte Andin ont passé d'un schéma de complémentarité économique à celui d'intégration économique.

Au Venezuela, cette évolution fait que le secteur privé doit exiger du gouvernement qu'il procède à des changements structurels profonds dans sa politique économique. Ceci implique tout d'abord d'équilibrer le déficit du secteur public, non pas en augmentant les recettes mais en diminuant les dépenses. Ceci comprend en outre l'ouverture des frontières à l'intérieur du Pacte Andin et un taux de douane extérieur commun à la région. Enfin, force est de constater que l'instabilité au Moyen-Orient va durer encore quelques années, indépendamment de l'issue du conflit actuel. L'Europe et les Etats-Unis dépendent du pétrole; le Venezuela ne connaît pas cette dépendance. Les immenses réserves pétrolières du Venezuela nous donnent une marge de manoeuvre dans les négociations avec les Etats-Unis, dans le cadre de l'Initiative des Amériques. A court terme, (P) croit que l'expansion économique doit être recherchée à l'intérieur du Pacte Andin. A moyen et long terme, celle-ci englobera tout le continent américain. Tous ces changements doivent se faire dans le cadre d'un système démocratique, ce qui rend ce processus d'ajustement plus long et plus difficile, mais on ne peut pas y renoncer. (P) est de l'avis qu'une convention tendant à éviter une double imposition ainsi qu'une législation qui protège effectivement la propriété intellectuelle s'impose.

(V) réitère que le processus d'intégration à l'intérieur du Pacte Andin avance de manière satisfaisante et que, dans un avenir pas trop lointain, il y aura une liberté de mouvements des capitaux totale et une élimination des barrières tarifaires. (V) pense que la conclusion d'un accord tendant à la protection et à la promotion des investissements peut être utile mais qu'il faudrait, le cas échéant, prévoir un accord-cadre qui tende à faciliter le transfert de technologie en général.

- 4 -

(P) considère le cas vénézuélien comme un cas particulier et problématique. On doit apprendre à vivre avec le pétrole et non pas du pétrole. En ce qui concerne les perforations et la production du pétrole, le Venezuela n'aurait pas besoin de technologie étrangère mais, par contre, il requiert le financement pour pouvoir assurer les investissements énormes destinés à accroître les volumes de production. En outre, il est important que l'économie vénézuélienne ne se limite pas à la production du pétrole mais qu'elle procède aussi à la transformation de celui-ci. Il faudra donc développer le secteur pétrochimique. Ceci devrait être assuré par le secteur privé. Il est essentiel que le rôle du secteur privé dans l'économie vénézuélienne soit affirmé parce qu'il développe aussi le domaine agricole et l'industrie alimentaire. Les expériences faites avec l'intervention gouvernementale dans ces domaines ont été néfastes. En outre, il faudra développer le secteur minier et, avec lui, l'industrie des machines qui fait aussi partie du secteur privé. Pour (P), il ne s'agit pas tellement d'une "reconversion industrial" mais d'une véritable transformation du pays. Il faut réduire la présence du secteur public dans l'économie et redonner au secteur privé le rôle qui est le sien. A cet effet, il faut mettre en évidence que les organismes économiques internationaux (FMI, BM et BID) ne devraient plus financer le secteur public comme ils l'ont fait jusqu'à présent, ceci ayant pour conséquence que l'ajustement économique intervenu ces deux dernières années s'est fait au détriment du secteur privé.



(C. Dubler)

101.1 sd - DC/KF

Caracas, le 12 décembre 1990

Visite de l'Ambassadeur P.-L. Girard au Venezuela

5 - 7.12.1990

Venezuela: entretien du vendredi 7 décembre 1990
entre l'Ambassadeur P.-L. Girard (G) et le Directeur
général de la Direction générale d'économie
internationale du MAE, Amb. O. de Rojas (R)

Personnes présentes:

- du côté suisse: Ambassadeur Girard, Ambassadeur Dietschi,
MM Maeder et Dubler
- du côté vénézuélien: outre le Directeur général, l'Ambassadeur
du Venezuela en Suisse (M. Carrera Damas), M. C. Fraino Lander
(F), Chef de la Division du transport du MAE, M. A. Abreu,
collaborateur de la Section investissements et finances
internationaux du MAE et Mme Dante, collaboratrice de la
Section technologie du MAE

(R) donne la bienvenue à (G) et pense que la Suisse, étant donné
que le Venezuela entre à l'heure actuelle dans un modèle de
développement économique différent dont l'accent est mis sur
l'ouverture, peut sûrement jouer le rôle de partenaire écono-
mique fiable auquel on peut s'adresser, du côté vénézuélien.
Pour cette raison, il accorde une importance particulière à la
visite de (G).

(G) remercie de l'accueil qu'il a reçu jusqu'alors et explique
qu'il a été frappé par deux choses, arrivé au bout de sa tournée
en Amérique latine, à savoir l'importance des modifications
intervenues dans chacun des pays, bien qu'avec une intensité
différente, et le fait que, notamment en Colombie et au Chili,
on a fait emphase sur l'importance du Venezuela en matière
d'intégration régionale. C'est en raison de l'importance qu'on
accorde dans la région au Venezuela qu'on comprend aussi le
désir, du côté suisse, de formaliser et d'intensifier les
relations bilatérales. L'intérêt de la Suisse est de créer des
conditions-cadre favorables à un développement des relations
mutuelles en proposant la conclusion d'accords bilatéraux de
promotion et de protection des investissements et en manifestant
de l'intérêt pour une convention bilatérale destinée à éviter la
double imposition.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, (R) aimerait connaître
l'avis de (G) au sujet de la Ronde Uruguay et aimerait savoir
notamment si, à son avis, l'échec de cette négociation pourrait
avoir une répercussion négative sur les relations bilatérales.

- 2 -

(G) ne pense pas que cette négociation se solde par un échec total. A son avis, plusieurs scénarios peuvent être envisagés. Tout d'abord, (G) croit qu'il y aura une tendance à la régionalisation en cas d'échec de la négociation du GATT. Pour la Suisse, ceci signifie qu'elle devra chercher à consolider sa position à l'intérieur de l'Europe. En tout cas, (G) ne croit pas que le gouvernement suisse abandonnera le principe de l'universalité. Pour cette raison, il croit qu'on continuera à chercher à resserrer les liens commerciaux par un réseau d'accords bilatéraux tels que ceux proposés, et ceci non seulement avec des pays voisins mais, surtout, avec les pays qui opèrent avec les mêmes concepts économiques, même s'ils sont plus éloignés. Il est évident que le Venezuela, après l'ouverture et l'ajustement intervenus ces dernières années, fera partie de ses partenaires. Ensuite, (G) croit que, dans le pire des cas, c'est-à-dire si la Ronde Uruguay devait se solder par un échec, il faudra s'attendre à un renforcement des tendances protectionnistes.

(R) remercie (G) de ses explications qu'il partage et qu'il considère très judicieuses. Quant aux accords de protection et de promotion des investissements, (R) souhaiterait avoir plus de détails sur la politique suisse en la matière.

(G) met en évidence que le gouvernement est en voie de conclure et de négocier des accords de protection et de promotion des investissements avec plusieurs pays latino-américains. Ceci se justifierait par la présence traditionnelle des grandes entreprises suisses dans la région et au Venezuela. A l'heure actuelle, il s'agirait d'élargir cette présence suisse en facilitant l'accès aussi aux petites et moyennes entreprises qui possèdent non seulement un haut degré de technologie mais qui, en plus, auront tendance à s'établir à l'étranger dans les années à venir. Les accords de protection et de promotion des investissements s'adressent donc essentiellement aux petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire à des entreprises qui constituent l'épine dorsale de l'économie suisse et qui ont l'avantage de créer beaucoup de places de travail.

Le concept suisse en matière de protection et promotion des investissements est semblable aux concepts allemand et hollandais. Il s'agit en effet d'un concept orthodoxe, c'est-à-dire différent aux modèles appliqués par l'Italie et l'Espagne. Le projet standard suisse a été transmis au MAE vénézuélien par différents canaux, à savoir l'Ambassadeur du Venezuela en Suisse et l'Ambassade de Suisse à Caracas. (G) souhaiterait avoir une prise de position et des commentaires quant au principe de la conclusion d'un tel accord de protection et de promotion des investissements ainsi qu'en ce qui concerne la substance du projet standard transmis. Le cas échéant, des négociations avec une délégation technique pourraient être envisagées dans la première moitié de l'année prochaine.

- 3 -

(R) aimerait savoir ce que (G) entend par "concept orthodoxe" en matière de protection et de promotion des investissements et pourquoi les modèles italiens et espagnols - deux pays avec lesquels le Venezuela négocie à ce sujet - ne peuvent pas être pris en considération.

(G) relève tout d'abord que, contrairement aux modèles italien et espagnol, le concept suisse est beaucoup plus précis. C'est ainsi que les clauses définissant notamment le terme d'investisseur sont très détaillées. Par ailleurs, selon cette conception "orthodoxe", il faut que les accords de protection et de promotion des investissements contiennent un certain nombre de points qui sont essentiels. En premier lieu, il faut que la définition du terme investisseur s'appuie sur le concept du contrôle de celui qui fait l'investissement, par opposition au critère du siège de l'investisseur. Ensuite, il faut que la question du transfert des bénéficiaires et des fonds de l'entreprise qui a fait l'objet de l'investissement étranger soit clairement réglementée, dans un esprit de liberté totale. En outre, la problématique de la procédure arbitrale doit aussi trouver une solution satisfaisante et adaptée aux tendances les plus modernes. On mentionnera aussi la clause du traitement national, celle de la nation la plus favorisée et, enfin, la clause d'indemnisation en cas d'expropriation.

(R) aimerait savoir si la négociation éventuelle devrait se dérouler sur la base du projet standard suisse.

(G) pense, à son avis, que cela serait très souhaitable.

(R) aimerait savoir si le gouvernement suisse a analysé et a connaissance de l'accord bilatéral conclu entre l'Italie et le Venezuela en matière de protection et de promotion des investissements.

(G) oui, les autorités compétentes en ont pris connaissance.

(R) Ceci est très important parce que force est de constater qu'il y a des personnes, aussi bien dans l'administration qu'au Parlement, au Venezuela qui considèrent que cet accord était trop généreux et qu'il ne faudra pas aller au-delà de ce qui fut convenu à cette occasion dans les négociations futures avec d'autres pays.

(R) remet le texte modèle élaboré par le gouvernement vénézuélien en matière d'accord de protection et de promotion des investissements et se déclare aussi intéressé par une prise de position à ce sujet du côté suisse.

(R) propose, afin d'accélérer le processus, qu'on envisage une première rencontre au niveau technique durant le premier trimestre de 1991.

- 4 -

(G) est d'accord sur le principe mais il transmettra une réponse définitive à ce propos une fois qu'il aura consulté l'office compétent.

(R) aimerait avoir des précisions au sujet d'un accord tendant à éviter la double imposition.

(G) réitère que le transfert de technologie et l'attraction des investissements étrangers ne peuvent être facilités, à son avis, que si l'on est en présence de trois éléments, à savoir l'accord de protection et promotion des investissements dont on vient de parler, une législation nationale qui protège effectivement la propriété intellectuelle et, enfin, des conventions tendant à éliminer la double imposition. En ce qui concerne ce dernier mécanisme, le gouvernement suisse travaille sur la base du modèle élaboré par l'OCDE. D'ailleurs, il aimerait rappeler qu'il existe déjà un accord tendant à éviter la double imposition en matière de transports aériens.

(R) désire savoir comment on peut procéder concrètement en cette matière. En effet, les autorités compétentes au Venezuela, à savoir le Ministère des finances, ont aussi marqué de l'intérêt à la conclusion d'un tel accord tendant à éviter la double imposition. A sa connaissance, le gouvernement vénézuélien travaille aussi sur le modèle OCDE de sorte que, dans cette matière, on constate une certaine convergence.

(G) est de l'avis qu'on pourrait procéder sur le plan pratique de manière semblable à ce qui a été prévu en matière de protection et de promotion des investissements. Il aimerait savoir s'il y a effectivement un intérêt du côté vénézuélien à poursuivre et à approfondir les négociations en matière de protection et de promotion des investissements et en matière de double imposition.

(R) ratifie l'intérêt à négocier les deux instruments et pense que la protection des investissements et la question de la double imposition sont intimement liées l'une à l'autre.

(F) précise que le gouvernement vénézuélien est en train de négocier tout un réseau de conventions bilatérales en matière de double imposition. D'autre part, un tel accord a été inséré dans la convention plus générale conclue récemment avec l'Italie. Il existe à l'heure actuelle, un avant-projet de convention en matière de double imposition avec la Suède. D'autres négociations sont en cours avec des pays européens. Dans tous ces cas, on travaille essentiellement sur la base du modèle OCDE. Le Ministère peut faire parvenir aux autorités suisses différents documents de travail à ce sujet. On pourrait aussi concrétiser un programme d'entretiens à un niveau plus technique.

Avant de conclure l'entretien, (R) aimerait traiter encore

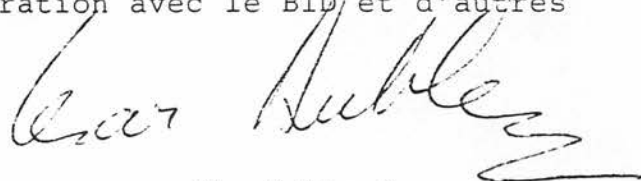
- 5 -

rapidement les questions des transports aériens. Comme on le sait, VIASA est dans un processus de privatisation et, du côté gouvernemental, on serait très intéressé à ce que les lignes aériennes suisses, à savoir Swissair, soient disposées à coopérer ou même à participer activement dans ce processus, ceci d'autant plus que les relations traditionnelles entre les deux compagnies ont toujours été excellentes.

(G) s'engage à transmettre ce message aux autorités compétentes.

(R) tient à soulever la problématique des provisions imposées par la CFB aux banques suisses pour leurs financements au Venezuela.

(G) assure que la question est à l'étude et que la pratique a montré déjà plus de flexibilité lorsque l'on est en présence de programmes exécutés en coopération avec le BID et d'autres organismes internationaux.



(C. Dubler)

Annexe:

- texte du modèle standard vénézuélien de l'accord bilatéral de protection et de promotion des investissements remis par (R) durant l'entretien.
- lettre envoyée à l'Ambassadeur O. de Rojas concernant la négociation d'un accord sur les services aériens.